

APPRENTIS / VOS OBLIGATIONS ET LEURS DROITS AVEC L'ASSURANCE MALADIE

L'apprenti est un salarié à part entière. À ce titre, il relève du régime général de l'Assurance Maladie et bénéficie des mêmes droits qu'un salarié.

Juillet 2026

LES DROITS DE L'APPRENTI

L'apprenti peut bénéficier d'indemnités journalières dans les mêmes conditions qu'un salarié :

- ✓ Maladie
- ✓ Maternité
- ✓ Paternité et accueil de l'enfant
- ✓ Accident du travail
- ✓ Maladie professionnelle

LE COMPTE AMELI DE L'APPRENTI

L'apprenti peut créer son compte ameli pour :

- ✓ Suivre ses remboursements
- ✓ Consulter ses indemnités journalières
- ✓ Télécharger ses attestations



Bon réflexe : Incitez votre apprenti à créer son compte ameli dès son arrivée et à mettre à jour sa carte vitale

LES DEMARCHES DE L'APPRENTI



Important : Si l'apprenti n'a jamais travaillé, invitez-le à effectuer les démarches auprès de la caisse d'Assurance Maladie de son domicile dès son embauche afin de pouvoir bénéficier de sa protection sociale.

Il doit notamment fournir à sa caisse d'Assurance Maladie :

Le formulaire S1110 "Demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel", s'il est rattaché à l'un de ses parents ou le formulaire S1106 "Demande d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie" s'il n'est pas encore connu de l'Assurance Maladie, ainsi qu'une pièce d'identité, son RIB personnel et une copie de son contrat d'apprentissage. [Cliquez ici.](#)

LES DEMARCHES DE L'EMPLOYEUR

Les démarches sont identiques à celles d'un salarié :



- ✓ Signalement DSN d'arrêt de travail
- ✓ Attestation de salaire
- ✓ Déclaration d'accident du travail/Trajet (en cas d'accident de travail/trajet en entreprise ou sur la période scolaire)
- ✓ Suivi des Indemnités Journalières en cas de subrogation : BPIJ

Pour résumer

L'apprenti qui est affilié au régime général bénéficie des mêmes droits qu'un salarié. Les démarches sont identiques. Il doit se rapprocher de sa caisse d'Assurance Maladie s'il n'a jamais travaillé. Il dispose d'un compte ameli.



Ameli.fr espace entreprise
Net-Entreprises.fr



3679 : Plateforme dédiée aux employeurs
0 806 800 700 : Hotline Net-Entreprises et DSN